



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE D'ÉTRÉCHY

## DECISION

N°08/2021

**OBJET : MAPA 2021M01 - CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE, STADE KOFFI  
CARENTON, TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU COMPLEXE  
SPORTIF, RUE DE LA BUTTE SAINT MARTIN  
LOT 2 : DESAMIANTAGE / DEMOLITION**

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et L2124-3 du Code de la Commande Publique

### DECIDE

**Article 1 :** De confier le lot 2 DESAMIANTAGE / DEMOLITION du marché 2021M01 de construction d'un vestiaire, stade Koffi Carenton, travaux d'aménagements des abords du complexe sportif, rue de la Butte Saint Martin à la société SNTTC, sise 19 Rue de Fontenay – 28110 LUCE, pour un montant de 25 755,00 € HT soit 30 906,00 € TTC.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La société SNTTC,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA,

Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 13 juillet 2021.

*Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.*